



AEF Dépêche n°477846
Paris, le 24/03/2014 17:11:00

Imprimé depuis le site www.aef.info
Compte : anneclaireo (103142) - 31.34.14.199

Toute reproduction ou transmission de cette dépêche est strictement interdite, sauf accord formel d'AEF.

Enseignement
/ Recherche

Transfert : le Comité Richelieu et les Satt signent un accord pour faciliter l'accès des PME à la recherche publique

Par Julien Jankowiak

Le Comité Richelieu et l'ensemble des Satt signent une convention de partenariat dans le cadre des RUE (rencontres universités-entreprises), organisées par AEF à Paris, jeudi 20 mars 2014. L'objectif est de "collaborer pour générer des innovations d'avenir, de la création de richesse économique et des emplois en France et en Europe". Les deux parties s'engagent à : "faciliter et accélérer les démarches juridiques entre les EIC (entreprises d'innovation et de croissance) et les laboratoires publics" ; "rédiger et partager un guide des bonnes pratiques réciproques" ; "mieux détecter les besoins des entreprises et faciliter leur implication en amont dans des projets de maturation afin d'assurer la pertinence des investissements des Satt au regard de la problématique industrielle" ; "accélérer le transfert de ces innovations vers les EIC".

"Faciliter et accélérer l'accès des entreprises à l'innovation issue de la recherche publique". C'est l'objectif de la convention de partenariat signée entre le Comité Richelieu et l'ensemble des Satt dans le cadre des RUE (rencontres universités-entreprises), organisées par AEF, le 20 mars 2014. Un plan d'actions a déjà été mis en œuvre, qui prévoit notamment "la création d'une base de référence pour des contrats, reflétant des pratiques et conditions équilibrées pour les entreprises comme pour les laboratoires", ainsi que "l'organisation d'appels à projets maturation centrés sur des problématiques issues de groupements de PME et impliquant ces dernières aux différentes étapes du processus". Le plan retient aussi "la diffusion des offres de technologies, par thématiques, présentant une information claire sur les avantages compétitifs offerts".

LA RECHERCHE PUBLIQUE RESTE "DIFFICILE D'ACCÈS POUR LES PME"

Le Comité Richelieu et les Satt estiment par ailleurs que "la recherche publique est encore perçue comme étant difficile d'accès pour les PME". Ils citent à ce titre "la complexité de l'organisation de l'enseignement supérieur et de la recherche en France", "la difficulté à identifier les bons interlocuteurs ou les opportunités technologiques" et "les risques liés à l'industrialisation d'un procédé, d'un produit ou d'un service issu des laboratoires publics". En outre, "la complexité juridique, notamment au regard de la formalisation de contrats de recherche ou même de l'embauche d'un doctorant Cifre" est également mise en avant par les partenaires.

À l'inverse, "les acteurs industriels sont encore peu impliqués dans le transfert de technologies publiques", pointent les Satt et le Comité Richelieu. C'est pourquoi "les responsables de la valorisation de la recherche publique française

souhaitent améliorer l'identification sur le territoire national et européen des EIC intéressées par un transfert de technologie", ainsi et la "connaissance des attentes des acteurs industriels en matière d'innovation pour guider en conséquence les choix des maturations technologiques financées par les Satt".

AMENER SUR LE MARCHÉ DES PROJETS "DÉRISQUÉS"

"Il y a un vrai intérêt pour les PME à disposer d'un interlocuteur comme les Satt", considère Christophe Lecante, vice-président du Comité Richelieu et PDG de TKM. "Nous avons initié cette démarche avec les Satt, avec l'ambition de l'élargir rapidement à d'autres acteurs, et de contribuer ainsi à accélérer et à faciliter l'accès de nos PME et ETI (entreprises de taille intermédiaire) aux compétences et innovations issues de la recherche publique française", ajoute-t-il. L'un des objectifs est "d'amener sur le marché des projets dérisqués", fait-il observer.

Pour Nicolas Carboni, président de la Satt Conectus Alsace et représentant des Satt dans ce partenariat, "l'enjeu le plus important qui va se présenter aux Satt est de s'assurer par tous les moyens que les fonds sont bien investis sur des projets qui répondent à des problématiques industrielles", pointe-t-il. "Nous voulons ainsi nous appuyer sur les membres du Comité Richelieu pour rentrer avec eux dans des logiques de co-conception", précise Nicolas Carboni. Il explique en outre que "la Satt assurera ainsi le risque financier et technique", et que "la PME bénéficiera d'une option sur cette technologie si toutefois cela l'intéresse". "Elle n'est en aucun cas obligée de s'engager dès le départ", détaille le président de Conectus. "C'est le constat de deux mondes qui doivent mieux pouvoir collaborer, échanger et construire ensemble pour contribuer à la réussite économique des PME et des ETI", concluent les Satt et le Comité Richelieu.